

OBJET : Loi d'Amnistie Sociale.

Madame, Monsieur Le Député

Je permets de vous écrire cette lettre au sujet de la loi d'Amnistie Sociale rejetée en mai, à l'Assemblée par les Députés Socialistes et Radicaux de Gauche. Beaucoup parmi vous m'ont adressé un courrier pour m'indiquer les raisons du choix qu'ils ont fait de renvoyer cette proposition de loi, en Commission. Globalement, ils trouvent ce texte mauvais et mal rédigé, car il permettrait d'amnistier des casseurs et des escrocs. Je remercie tous ceux qui ont pris le temps de me répondre, ainsi que ceux qui n'ont pas eu le temps de le faire. Cependant, je souhaite vous transmettre quelques éléments de réflexion.

Tout d'abord, il est à noter que la loi d'amnistie, concernait 99% de syndicalistes, qui ne sont ni des casseurs ni des escrocs, mais des militants honnêtes qui, dans les établissements privés, ou dans les administrations de l'Etat ont été victimes de mesures répressives en raison de leurs activités syndicales. 99 % d'entre nous n'ont en effet jamais été condamnés par un tribunal : Nous subissons simplement des mesures disciplinaires internes au sein d'une entreprise, ou d'un service public, des mesures prises dans l'arbitraire le plus complet.

Parlementaires de Gauche, vous n'ignorez pas qu'un syndicaliste qui soutient ses camarades en difficulté et qui défend des principes, subit de façon constante, une multitude de tracasseries, de nombreuses mesures de rétorsion, et fait l'objet de discriminations, souvent très humiliantes. Je peux en citer quelques-unes : affectation sur les postes de travail les moins prisés, promotion professionnelle bloquée, horaires de travail défavorables, primes supprimées ou au rabais, réduction maximale de tous les avantages accordés aux autres, refus systématique de toutes les demandes pour raisons personnelles.

Vous n'ignorez pas non plus, que si ce même syndicaliste se montre trop combatif, il s'expose à des sanctions. Et celles-ci seront toujours déguisées bien évidemment, en « fautes professionnelles », car sinon elles seraient illégales

C'est pour cela qu'il est nécessaire de considérer la loi d'Amnistie Sociale comme un moyen de rétablir des gens dans leur dignité et leurs droits. En aucun cas, elle ne serait-être une mesure de clémence.

Ensuite, en ce qui concerne les cas litigieux, ils auraient pu être écartés, pour être traités de façon spécifique et sélective par une commission parlementaire. C'est malheureusement l'inverse qui a été fait. On maintient 99% des sanctions sous prétexte qu'il y a 1 % de cas contestables.

En effet, la quasi unanimité des syndicalistes, ne sont ni des délinquants, ni des voyous. Ils sont au contraire des gens intègres et désintéressés, qui s'engagent pour le bien collectif. Des personnes qui consacrent beaucoup d'énergies, et de temps, pour n'en retirer aucun avantage personnel. Ainsi, c'est grâce à eux que de nombreuses avancées sociales ont été obtenues, pour tous. Malheureusement, avec ce vote négatif, leur honneur ne sera donc pas réhabilité, et ils devront attendre encore longtemps une hypothétique Commission des Lois.

Pourtant annuler la plupart des sanctions, était possible rapidement. C'aurait été un geste politique fort : la reconnaissance officielle d'un fait social grave : la répression antisyndicale. Amnistier les milliers de syndicalistes sanctionnés arbitrairement par la Droite était une attente de tous les progressistes attachés aux respects des libertés individuelles et collectives, valeurs fondamentales de la démocratie. La déception est donc très grande.

Enfin, disent certains d'entre vous, ce projet de loi d'Amnistie Sociale n'était pas bon. C'est exact, par exemple il n'intégrait pas l'ensemble des victimes de la répression antisyndicale de 2002 à 2007.

Cependant je m'étonne qu'un tel argument soit avancé plus d'un an après que la Gauche soit au pouvoir. Car, il était possible de rédiger un texte meilleur, dès juin 2012. Il était également possible en mai 2013, de modifier celui proposé, voire de le réécrire, en éliminant toutes les lacunes et imperfections. Ainsi, une loi correcte aurait pu être appliquée pour 99 % des cas.

A présent, beaucoup parmi nous, syndicalistes sanctionnés (...et jamais condamnés !), avons le sentiment de voir rejetée une légitime revendication, avec des prétextes peu convaincants. Nous sommes pourtant ceux qui ont été les acteurs principaux de votre élection, car plus que tout autre, et surtout à chaque deuxième tour, nous ramenons les plus hésitants, pour battre la Droite.

Cet effort, beaucoup d'entre nous ne le ferons sans doute plus. Et je crains que ceux qui ont refusé une Loi d'Amnistie Sociale, n'aient pas pris la mesure des conséquences dramatiques de leur vote, à l'égard de milliers de syndicalistes. Je doute également qu'ils aient pris la mesure de la situation de rejet qu'elles génèrent : Les sanctions prises sous la Droite sont maintenues par la Gauche.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur Le Député, l'expression de mes salutations respectueuses.